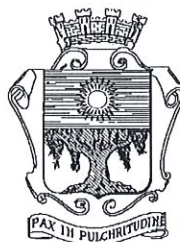


AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-02-DE
Reçu le 12/12/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – DECES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – ACTUALISATION DU
TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,
M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme
Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI
M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile
GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI Mme Sophie REID.

QUORUM : 13

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-02-DE
Reçu le 12/12/2019

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019



II - DECES D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Suite au décès le 17 octobre dernier de notre collègue, Joëlle HENON-DECOUARD, il convient de mettre à jour le tableau du conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, j'en ai informé Monsieur le Préfet.

Dans la mesure où il n'y a aucun suivant sur la liste, le poste restera vacant.

Vous trouverez en annexe le tableau du conseil municipal ainsi actualisé.

Je vous propose d'en prendre acte. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte du tableau municipal actualisé suite au décès de Mme HENON-DECOUARD et joint à la présente délibération.

L'assemblée est désormais composée de 24 membres sur un effectif légal de 27.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX